

# AVIS D'OUVERTURE DES EPREUVES DE SELECTION pour l'admission en formation DU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Greta MTI94 IFAS/IFAP Guillaumin /Vitry  
Lycée Adolphe Chérioux - Site Jean Jacques Rousseau  
94400 Vitry sur Seine

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSIERS : à partir du 3 Décembre 2018**

<p>GRETA MTI94, Lycée Adolphe Chérioux Site Jean Jacques Rousseau 13 rue Lebrun 94400 Vitry sur Seine</p>	<p>Ou en formulant votre demande par mail : <a href="mailto:accueil.rousseau@gretamti94.fr">accueil.rousseau@gretamti94.fr</a> <a href="mailto:rousseau-sante.vitry@gretamti94.fr">rousseau-sante.vitry@gretamti94.fr</a></p>	<p>Le dossier d'inscription au concours est aussi téléchargeable sur le site <a href="https://www.forpro-creteil.org/formation/greta/gmti94">https://www.forpro-creteil.org/formation/greta/gmti94</a></p>
---	---	--

## CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 13 Février 2019

**Nombre de places ouvertes au concours : 25**

**Nature de la formation : Formation continue**

**Conditions d'accès aux épreuves de sélection :**

**Référence:** arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture consultable sur internet sur le site Legifrance.gouv.fr

**Etre âgé au moins de 17 ans.**

Les épreuves écrites peuvent faire l'objet de dispense : se renseigner directement auprès de l'école (cf. coordonnées ci-dessous)

**Un arrêté du 21/05/2014** publié au Journal Officiel précise que les titulaires du baccalauréat professionnel « accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP) et « services aux personnes et territoires » (SAPAT) bénéficient de certaines dispenses de formation. Les candidats titulaires du bac ASSP et du bac SAPAT ont le choix, entre les épreuves de sélection de droit commun (c'est-à-dire le concours) et la modalité d'admission spécifique (c'est-à-dire la sélection sur dossier et entretien). Ceux qui choisiront de passer le concours devront, en cas de succès, suivre la formation complète et ne pourront pas bénéficier des dispenses prévues par l'arrêté précité du 21 /05/2014. Les candidats des baccalauréats ASSP et SAPAT qui opteront pour la sélection sur dossier et entretien sont priés de s'adresser auprès des établissements qui pratiquent ce mode de recrutement prévu par les textes réglementaires.

**Date des épreuves écrites : le 13 Mars 2019**

10h00 : Épreuves de culture générale / mathématiques / biologie

14h00 : Tests psychotechniques

**Affichage des résultats d'admissibilité : le 3 avril 2019** à partir de 14h00 dans le hall du site Jean Jacques Rousseau 94400 Vitry sur Seine

**Dates des épreuves orales 18 – 19 – 20 Avril 2019**

**Affichage des résultats définitifs : le 9 mai 2019** à partir de 14h00 dans le hall du site Jean Jacques Rousseau 94400 Vitry sur Seine

**Liste complémentaire :** Nombre de places : **25**

**Date d'entrée en formation : le 3 Septembre 2019**

**Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser :**

**Pôle Santé Social : 01.56.74.14.64 ou 01.56.74.14.63**

**Pôle d'accueil sanitaire et social : 01 56 74 14 60**